AR Prefecture
017-251702197-20231127-C2023_30-DE
Reçu le 29/11/2023

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 27 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 45 ; absents : 38
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 29 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 45 ; Voix CONTRE : 0 ; Abstentions, blancs ou nuls : 0 } **– Délibération nº C2023-30**

OBJET : Modification du barème de raccordement au réseau public d'électricité

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures 10 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

AR Prefecture
017-251702197-20231127-C2023_30-DE
Reçu le 29/11/2023

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelaillon-Plage
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. BARIBAS Patrick, suppléant de M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 38 délégués.

M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac, excusé
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire, excusé
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelaillon-Plage

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

AR Prefecture
017-251702197-20231127-C2023_30-DE
Reçu le 29/11/2023

M. le Président explique que l'ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité, prise sur le fondement de l'article 26 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi « APER »), vient modifier les modalités de prise en charge des coûts de raccordement au réseau public. Le projet de loi de ratification, déposé le 8 novembre 2023, prévoit la suppression de la contribution de la collectivité chargée de l'urbanisme pour les travaux d'extension du réseau électrique situés hors du terrain d'une opération de raccordement ayant bénéficié d'une autorisation d'urbanisme, et apporte des modifications au code de l'urbanisme afin de tirer l'ensemble des conséquences de cette suppression. Ce projet de loi apporte une simplification de la répartition de la prise en charge financière du coût du raccordement.

M. le Président propose au Comité que le barème de raccordement du SDEER, utilisé pour les opérations dont il est maître d'ouvrage, soit revu à l'aune de ces évolutions législatives.

M. le Président propose également au Comité que les montants du barème du SDEER fassent référence aux montants de la nouvelle version du barème d'Enedis, en vigueur depuis juillet 2023.

M. le Président soumet un projet de barème à l'approbation du Comité.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve le projet de barème de raccordement qui lui a été présenté ;

2 - Donne mandat à M. le Président pour notifier le projet de barème à la Commission de régulation de l'énergie, en application des dispositions de l'article L342-20 du Code de l'énergie ;

3 - Donne mandat au Bureau pour toute adaptation du projet de barème, le cas échéant, selon l'avis rendu par la Commission de régulation de l'énergie ;

4 - Décide que le projet de barème entrera en vigueur dès l'expiration du délai légal.

Nota : le projet barème de raccordement est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président